



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant

20 FEV. 2026

Pour le greffier,

Désigné



26032483

N° d'entreprise : 0830 796 783

Nom

(en entier) : **TERRE DE VIE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Fondation d'utilité publique**Adresse complète du siège : **Mont d'Anhée 2, 5537 Anhée****Objet de l'acte : Nomination d'administrateurs - Nomination délégué à la gestion journalière**

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 12 janvier 2026

(...)

La réunion du Conseil d'administration se tient (...) à 16 heures et s'ouvre sous la présidence de Monsieur Juan de Hemptinne.

(...)

(ii) Nominations d'administrateurs

Le Conseil d'administration décide de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Fondation pour une durée de 2 ans à partir d'aujourd'hui, prenant fin lors de l'assemblée générale de 2028 :

- Madame Rosalie Henry de Frahan ;
- Monsieur Guillaume de Wouters ;
- Monsieur Marc Pittie ;
- Monsieur Vincent Dubois.

(...)

(iii) Désignation de l'administrateur-délégué

Le Conseil d'administration désigne Monsieur Marc Pittie, susnommé, comme délégué à la gestion journalière de la Fondation.

Monsieur Marc Pittie dispose notamment des pouvoirs suivants :

- Pouvoir de signature et de représentation de la Fondation, seul, pour la gestion journalière (...)

(...)

(v) Procuration

Le Conseil d'administration décide de donner procuration à Sylvia Spelmans, ainsi qu'à Marc Pittie et Eugénie Stinglhamber, avocats, dont les bureaux sont sis rue d'Edimbourg 26, à 1050 Bruxelles, et à chaque administrateur de la Fondation, faisant éléction de domicile au siège de la Fondation, chacun d'eux agissant seul et avec pouvoir de substitution, afin de faire tout ce qui est utile et nécessaire à la publication aux annexes du Moniteur belge des décisions adoptées par le Conseil d'administration et pour effectuer toute modification de l'inscription de la Fondation auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et, de manière

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

générale, de prendre toutes les mesures nécessaires et utiles relatives aux décisions adoptées par le Conseil d'administration.

5. CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Marc Pittie
Administrateur